BUREAU FEDERAL
du

Document de travail

Jeudi 17 juillet 2025

3. Délégation Compétitions
A. SALMON

Document de travail

3.1 Sujets à débat / décisions

3.1.1. Formules Coupe de France Seniors Masculins

CF 5x5 : Coupe de France Robert BUSNEL

VOTE

Tour	Nombre d'équipes	Equipes concernées	Tirage
Tour 1	46	• 19 équipes de ÉLITE 2 : les 17 équipes en Pro B lors de la saison 2024-2025 + les 2 accédants de NM1 en Elite 2 à l'issue de la saison 2024-2025 • 26 équipes de NM1 • 1 équipe TCSM N-1	Chapeaux
Tour 2	32	• 8 équipes de BETCLIC ÉLITE ne participant pas aux compétitions suivantes : BCL, Euroleague et Eurocup • L'équipe rétrogradée de BETCLIC ÉLITE en ÉLITE 2 à l'issue de la saison 2024-2025 • 23 équipes qualifiées du tour précédent	Chapeaux
Tour 3	16	• 16 équipes qualifiées du tour précédent	Chapeaux
1/8 de finale	16	• 8 équipes de BETCLIC ÉLITE ayant participé aux Playoffs lors de la saison 2024-2025 • 8 équipes qualifiées du tour précédent	Intégral
1/4 de finale	8	• 8 équipes qualifiées du tour précédent	Intégral
1/2 finales	4	• 4 équipes qualifiées du tour précédent	Intégral
Finale	2	• 2 équipes qualifiées du tour précédent	Intégral

CF 5x5 : Trophée Coupe de France Seniors Masculins (1/2)

VOTE

Tour	Nombre d'équipes	Equipes concernées
1/16 de finale	32	• 28 équipes issues des Coupes Territoriales Qualificatives des Ligues Régionales* • 1 retour de Coupe de France Robert Busnel • L'équipe reléguée sportivement de NM1 en NM2 • 2 équipes UM
1/8 de finale	16	• 16 équipes qualifiées du tour précédent
1/4 de finale	8	• 8 équipes qualifiées du tour précédent
1/2 finales	4	• 4 équipes qualifiées du tour précédent
Finale	2	• 2 équipes qualifiées du tour précédent

** Au minimum une équipe sera qualifiée par Ligue Régionale (soit 13 équipes) puis le nombre d'équipes supplémentaires sera ensuite déterminé au prorata des équipes engagées par Ligue Régionale.*

CF 5x5 : Trophée Coupe de France Seniors Masculins (2/2)

VOTE

Equipes ne participant pas à la Coupe Territoriale qualificative organisée par les Ligues Régionales :

L'équipe issue du TCSM N-1
NAQ0047067 : BEYSSAC BEAUPUY MARMANDE (NM2)

L'équipe reléguée sportivement de NM1 en NM2
SUD0084008 : UNION SPORTIVE AVIGNON/PONTET (NM2)

3.1.2. Places réservées en Nationale 3

CF 5x5 : Contexte et Modalités

Le Règlement Sportif Particulier de NM3 prévoit l'attribution de places selon les modalités suivantes :

- NM3 → 4 wild-cards attribuées prioritairement :
  - Aux équipes Espoirs des clubs de 2e division masculine professionnelle reléguées en NM1
  - Aux équipes dont l'intérêt justifie l'attribution

CF 5x5 : Eléments d'étude des dossiers de candidature

La notation des dossiers a été faite à partir de 4 critères, eux-mêmes divisés en sous-critères, selon le barème suivant :

Libellé	%
1. Critère sportif	50
2. Critère économique	30
3. Critère territorial	10
4. Critères complémentaires	10

Chaque critère est noté sur 100 points répartis entre différents sous-critères précisés dans le cahier des charges. Le total maximum de points attribué à un dossier est de 100 : 50%x100 + 30%x100 + 10%x100 + 10%x100 (soit 50 + 30 + 10 + 10 = 100).

Chaque critère a été apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

CF 5x5 : Places réservées en NM3

10 candidatures reçues dont :

- 5 avec un dossier de candidature envoyé à la Commission Fédérale 5x5,
- 4 dossiers où les équipes accèdent sportivement,
- 1 dossier vide.

Parmi les clubs de PRO B relégués en NM1, C'CHARTRES METROPOLE BASKET et SAS FOS PROVENCE BASKET ont tous les deux souhaité bénéficier d'une wild-card afin d'engager une équipe en Championnat de France de NM3 pour la saison 2025-2026.

CF 5x5 : Places réservées en NM3

VOTE

Au regard des classements des dossiers, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NM3 aux équipes suivantes :

Classement	N° Informatique	Nom du Groupement sportif
1	NAQ0033049	SA MERIGNACAIS
2	OCC0034021	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET

3.1.3. Dérogation – Roster de l'équipe d'Ermont

Dérogation – composition du roster de l'équipe Ermont SENEF

Information :
Un roster d'équipe est constitué de 7 joueurs
Pour chaque tournoi, 4 joueurs sont choisis parmi les 7 du roster pour participer.

Etat des lieux :
Pour l'équipe d'Ermont SENEF qualifiée à l'Open de France (ODF) :

- 3 joueurs peuvent prendre part à l'ODF
- 1 joueurs est blessé (constat médical de blessure reçu)
- 1 joueur non libéré par son club
- 2 joueurs sélectionnés en EDF 3x3

⇒ L'équipe d'Ermont SENEF ne peut présenter 4 joueurs du fait du contexte de blessure et de sélections en EDF 3x3.
Démarrer un tournoi comme l'ODF à 3 joueurs induit un handicap réellement important.

Réception d'une demande de dérogation pour remplacer le joueur blessé (Inaptitude médicale) et permettre d'inclure un nouveau joueur dans le roster de l'équipe d'Ermont SENEF.

Dérogation – composition du roster de l'équipe Ermont SENEF

VOTE

Préconisation de la commission :

Si le bureau valide cette dérogation, le joueur autorisé à intégrer cette équipe et à participer à l'ODF doit :

- Ne pas avoir participé à un open plus de la SuperLeague avec une autre équipe de 3x3 de la SuperLeague.
- Etre régulièrement qualifié à la date du 16 Juillet 2025, date de fermeture des rosters de toutes les équipes.
- Etre en règle avec les instances nationales et internationales à la date de 16 Juillet 2025.

Merci

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com